Réf. Farde e-Assemblées : 2676732

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 12.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 12.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 3.000,00 EUR à l'asbl Maison du Spectacle la Bellone pour le logement des artistes en résidence à La Bellone (défaut chaudière Ville);
* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
2) 4.500,00 EUR à l'asbl Marcel pour le Festival Offscreen 2025;
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Diogène pour le Festival Millenium 2025.

Annexes :